

ARRÊTE de circulation et ODP
N° 2026 - 28 du 20 octobre
2026

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement pour la place Armand CASSE

Le Maire de la commune de Caudecoste,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme Christine ZIELINSKI, domicilié au 98 place Armand CASSE 47- CAUDECOSTE, demandant l'occupation du domaine public pour un déménagement sur la commune, passage et stationnement d'un camion de déménagement, parcelle F147 le 22 octobre 2026,

Considérant qu'il y a lieu pour la sécurité des usagers empruntant la place Armand CASSE, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de ce déménagement.

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront réduits le :

Jeudi 22 octobre 2026 de 8h00 à 20h00.

Article 2 : Le demandeur est chargé de la mise en place du matériel de signalétique.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de Laplume et le maire de Caudecoste sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
François DAILLEDOUZE

